



FFvolley

COMMISSION CENTRALE MEDICALE

PROCES-VERBAL N°1 DU 21 AVRIL 2018

SAISON 2017/2018

Présents :

Dr Richard GOUX, Président

Dr Maryse DUPRE, Dr Marc GIAOUI, Dr Josselin LAFFOND, Dr Annie PEYTAVIN, Dr Eric VERDONCK, Nicolas BLIN

Excusé et présent par téléphone :

Dr Joffrey COHN (médecin coordinateur du suivi médical des sportifs de Haut-Niveau)

Début de séance à 10h00 – Fin de séance 16h00.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et remercie le Dr Marc GIAOUI pour son organisation et du fait de nous accueillir dans les locaux de son épouse.

Un tour de table de présentation est réalisé pour permettre aux nouveaux membres de connaître tout le monde.

Une minute de silence est respectée en hommage au Dr Francis GENSON qui fut un membre très actif et très apprécié de la Commission Centrale Médicale.

1. BILAN DU SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE

Le Dr Joffrey COHN est joint par téléphone pour qu'il participe aux débats et apporte des précisions complémentaires au rapport qu'il nous a envoyé.

L'organisation prévue se met en place et semble satisfaire les différents intervenants (médecin, secrétariat et DTN adjoint).

Des difficultés existent car les fonctionnements sont différents selon les pôles et l'absence de relance l'an dernier a fait perdre à certain le réflexe de faire parvenir les examens demandés rapidement. Cela prend beaucoup de temps au médecin coordinateur pour la récupération des bonnes données.

D'autre part, il est indispensable de faire préciser dans le dossier d'inscription en pôle l'autorisation de transmettre les examens médicaux au médecin chargé de la coordination du suivi au plan national.

Toutes les données existantes sont rentrées sur Teamlivemed mais le Dr COHN a des difficultés pour obtenir les adaptations obligatoires du fournisseur (3 listes par an, hotline payante ...). Une réflexion est entamée pour un changement éventuel.

Pour le suivi des joueurs (euses) sélectionné(e)s en équipes nationales, la difficulté vient de la récupération des examens réalisés (théoriquement) par les staffs médicaux des clubs professionnels. Ce suivi n'est correct aujourd'hui que grâce aux efforts fournis par les médecins d'équipes.

Relations avec les clubs professionnels :

Les médecins des équipes nationales contactent les médecins des clubs professionnels pour le suivi de leurs joueurs (euses). Le niveau de suivi est très disparate et nous avons des difficultés pour récupérer les examens médicaux qui pourtant sont obligatoires pour la délivrance de la licence professionnelle.

Il serait bon de rendre obligatoire (sous peine de sanction pour le club) la transmission de L'ECG et de l'Echocardiographie pour les joueurs français de la ligue professionnelle. Et ce dans le but de remplir les obligations du SHN.

Double intérêt : récupérer les résultats plus facilement au moment des regroupements des internationaux, et aussi mieux structurer les clubs pros sur le plan médical.

Suivi des CFC des clubs professionnels : un suivi copié sur celui du SMR a été mis en place. Le médecin chargé du suivi du SMR se charge de sa coordination. Malheureusement la liste des joueurs n'est pas encore intégrée dans le logiciel et il est difficile de faire un bilan aujourd'hui.

Les recommandations sont :

- Harmoniser la liste des sportifs suivis avec celle du PSQS du Ministère
- Fixer 3 dates pour fournir les listes : septembre pour les pôles et les CFC, novembre pour compléter les pôles et avril pour les Equipes de France
- Instaurer une date limite pour l'envoi des examens par les structures concernées en les prévenant dès la fin de la saison précédente

2. BILAN (SPORTIF ET ADMINISTRATIF) DE LA SAISON INTERNATIONALE 2017 ET PREPARATION DE LA SAISON 2018 PAR LES MEDECINS ET KINES DES EQUIPES NATIONALES

La coordination assurée par les Drs GENSON (secteur féminin) et VERDONCK (secteur masculin) s'est très bien déroulée. Pour la saison 2018, compte tenu de la disparition du Dr GENSON une nouvelle organisation est mise en place. Pour le secteur masculin le Dr VERDONCK assure la coordination et pour le secteur féminin un trio composé des Drs LAFFOND et VERDONCK et de Mr BLIN assurera celle-ci. Les coordonnées des différents acteurs doivent être transmises aux 3 personnes.

La mise en place des nouveaux contrats s'est bien déroulée et ne pose pas de problèmes. Pour la future saison une possibilité de vacation pour des durées très courtes est mise en place (une évaluation du nombre d'heures ou 1/2 journées prévues avec un tarif doit être fournie au Trésorier Général de la Fédération).

La principale difficulté vient de la communication tardive de certains programmes prévisionnels qui met en difficulté les acteurs concernés car ils doivent trouver des remplaçants pour pallier leur absence dans leur cabinet.

Des informations sont demandées sur le programme My Coach mis en place par la Fédération pour savoir si une partie médicale est prévue (tout en respectant le secret médical) ?

Pour le SMR des joueurs et joueuses des équipes nationales, il a été fait avec difficulté compte tenu des changements de programme de dernière minute. La saisie dans le logiciel utilisé est difficile car la carte de connexion fournie ne fonctionne pas toujours et il faut donc passer par la demande d'un mot de passe qui ne fonctionne pas toujours correctement. Il faut donc beaucoup de patience et d'énergie aux 2 médecins coordinateurs pour rentrer les données ...

Nous renouvelons notre souhait d'avoir un encadrement médical le plus complet possible lors des rassemblements des équipes nationales et la présence d'un médecin nous apparaît obligatoire lors des séjours à l'étranger notamment pour les compétitions officielles.

3. INFORMATIONS SUR LA PREVENTION ET LA LUTTE ANTIDOPAGE

Le Dr DUPRE nous indique qu'il n'y a eu aucun contrôle positif la saison dernière pour 93 contrôles.

Il est rappelé que lors d'un contrôle positif la sanction doit être publiée sur le site fédéral.

Le programme de prévention fédéral est basé sur la présence d'un staff médical lors des regroupements de sélections et sur les échanges qu'il y a avec les athlètes ainsi que sur l'utilisation des formations en ligne sur les sites de la FIVB et du CNOSF.

Nous restons à disposition pour répondre à d'autres demandes éventuelles.

4. INFORMATIONS DE LA DTN

Mr BLIN souhaite que les échanges entre nous soient permanents et toujours constructifs afin de trouver des solutions pragmatiques. Il est à notre disposition en permanence et fera tout pour simplifier nos tâches administratives.

Suite à la demande de fourniture de certains appareils médicaux pour le diagnostic ou les traitements, il propose que nous fournissions des devis pour savoir si cela peut rentrer dans les budgets prévus.

5. INFORMATIONS FIVB

Le Dr PEYTAVIN nous informe que le congrès médical devrait avoir lieu en 2019 ce qui compromet notre prévision d'organiser notre symposium lors du Championnat d'Europe organisé en France. Elle doit nous donner des informations complémentaires rapidement.

Les travaux actuels portent sur la définition exacte des personnes transgenres afin de leur permettre de participer aux compétitions féminines.

6. INFORMATIONS SUR LE VOLLEY SANTE

Le secteur se structure très bien et les principales informations se trouvent dans le compte-rendu du Comité Sport Santé du 6 mars 2018.

Les sélections Volley Assis et Volley Sourd se mettent en place et les encadrements médicaux sont en cours d'organisation.

7. BILAN DES SURCLASSEMENTS ET CERTIFICATS MEDICAUX

La nouvelle législation concernant le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du Volley-Ball (CACI) est en place et s'applique cette année. Nous rappelons que celui-ci devient obligatoire pour toute licence et sa validité est de 3 saisons sous réserve que le licencié remplisse un questionnaire médical chaque année et qu'il atteste qu'il a répondu correctement à celui-ci et que son état de santé n'a pas évolué au cours de l'année. Si c'était le cas (modification de son état de santé) il doit fournir un nouveau certificat médical. Il faudra donc conserver la date du certificat médical pour pouvoir en exiger un nouveau à la quatrième saison.

Pour tous les autres certificats (simple, double, triple) nous gardons les mêmes exigences soit : un certificat chaque année.

- Fourni par un médecin du sport pour les fiches B et C avec un avis cardio selon les besoins
- Pour les fiches B nous rappelons qu'un double des comptes rendus de l'échocardiographie et de l'ECG doivent être envoyés au médecin fédéral régional afin d'être joint au dossier
- Pour les fiches Senior + nous demandons qu'elles soient remplies par un médecin (sans spécifier la spécialité) avec la même périodicité que le CACI standard (valable 3 saisons sous réserve du remplissage du questionnaire).

L'électrocardiogramme reste obligatoire pour toutes les fiches Senior +.

8. BILAN LNV

Le Dr PEYTAVIN nous informe que les jokers médicaux semblent avoir été moins sollicités cette saison.

Le suivi médical des joueurs professionnels et des jeunes des CFC est calqué sur notre SMR. Nous rappelons que ces bilans doivent être envoyés au médecin chargé de la SMR, le Dr COHN à la Fédération.

9. DIVERS

Le Dr GIAOUI nous informe qu'il reste à disposition de la commission pour des missions ponctuelles d'encadrement des collectifs nationaux ou autres.

Les membres de la commission regrettent de ne pas avoir été informés de l'organisation d'un colloque sur la préparation physique à Rouen lors de l'étape de la VNL.

Il semble que le STT n'est pas été retiré des recommandations des certificats médicaux fédéraux. Cet examen n'est plus d'actualité.

Fin de la réunion à 16h.

Le Président
Richard GOUX